



Dans sa séance du 28 mai 2026, le Conseil Intercommunal de l'Association Police Lavaux (APOL) a pris les décisions suivantes :

1. Approuvé le Préavis n° 01/2026 concernant le rapport des comptes 2025, tel que présenté, à l'unanimité, pas d'avis contraire et pas d'abstention.
2. Approuvé le Préavis n° 02/2026 concernant le rapport de gestion 2025, tel que présenté, à l'unanimité, pas d'avis contraire et pas d'abstention.

Les préavis peuvent être consultés sur le site www.policelavaux.ch.

Pour information

Conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques, art. 136, la demande de référendum ne peut pas concerner la gestion et les comptes.

Lutry, le 28 mai 2026

Au nom du Conseil intercommunal

Marc-André Cossy

Le Président

Jeannette Mathis

La secrétaire

